

Recommandé

.....
.....
.....

Madame, Monsieur,

Le soussigné, dûment mandaté par l'employeur :

.....
.....
.....

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de résilier votre contrat de travail, avec effet immédiat, en date du / /

À partir de cette date, vous ne faites donc plus partie du personnel de l'entreprise et vous êtes dès lors libéré de toute prestation.

Compte tenu de votre ancienneté dans l'entreprise, une indemnité de rupture correspondant à un délai de préavis égal à mois semaines jours calendrier vous sera payée.

(Option outplacement régime général¹ - biffer si pas applicable)

Cette indemnité de rupture sera réduite de 4 semaines de rémunération pour autant que le préavis correspondant s'élève à au moins 30 semaines, ceci afin de financer votre procédure d'outplacement dans le régime général.

En vertu des conditions prévues par le régime général, vous vous voyez offrir le droit à une procédure d'outplacement. Cette offre fait l'objet d'un courrier séparé qui vous sera envoyé². Vous disposez d'un délai de 4 semaines, à partir de l'offre, pour informer par écrit que vous entendez exercer ce droit à l'outplacement. Veuillez noter que le fait que vous entendez ou pas exercer ce droit à l'outplacement n'aura pas d'influence sur votre indemnité de rupture qui sera dans tous les cas réduite de 4 semaines de rémunération.

(Option outplacement régime spécifique³ - biffer si pas applicable)

En vertu des conditions prévues par le régime spécifique, vous vous voyez offrir le droit à une procédure d'outplacement. Cette offre fait l'objet d'un courrier séparé qui vous sera envoyé⁴. Vous disposez d'un délai de 1 mois, à partir de l'offre, pour informer par écrit que vous entendez exercer ce droit à l'outplacement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

¹ L'employeur est tenu d'offrir un reclassement professionnel au travail si ce dernier a droit à un délai/une indemnité de préavis d'au moins 30 semaines.

² Voyez les modèles offre d'outplacement sous les n° 90719, 90720 et 90721.

³ L'employeur doit offrir de l'outplacement au travailleur qui n'a pas droit au régime général :

- s'il est mis fin au contrat du travailleur pour un autre motif qu'un motif grave ;
- si ce travailleur a atteint l'âge de 45 ans au moment où le congé est donné ;
- si ce travailleur compte au moins un an d'ancienneté de service ininterrompu au moment du licenciement ;
- si ce travailleur était occupé à concurrence d'au moins un mi-temps ;
- si ce travailleur doit encore être disponible pour le marché de l'emploi.

⁴ Voyez les modèles offre d'outplacement sous les n° 90719, 90720 et 90721.

Fait à, le/...../.....

Signature de l'employeur